Image not found or type unknown

Plainte contre Relais Colis

Par **Vfistarol**, le **28/02/2020** à **08:33**

Bonjour,

J'ai utilisé les services de Relais Colis. Or depuis le 9 janvier, date de départ du colis, celui-ci est en rupture de traçabilité.

Malgres mes Nombreuses relances, le service client ne fait que me répondre qu'une enquête est en cours.

Je ne peux donc pas faire de demande de dédommagement.

J'aimerais savoir qu'elles étaient mes possibilités pour obtenir un dédommagement. Dois je envoyer une lettre recommandée ou attendre que le transporteur considère le colis comme perdu ?

Dans les CDV, il est indiqué qu'il est considéré comme perdu dans les 30 jours ouvrés qui suivent l'envoi du colis.

Merci pour votre éclairage,

Bien cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés